

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 OCTOBRE

LE COMTE DE PARIS A NEW-YORK

Monseigneur le Comte de Paris, après avoir assisté, dimanche, avec M^{re} le duc d'Orléans et les personnes de leur suite, aux courses de Morris-Park, s'est rendu au club de l'Union pour prendre part au dîner donné en son honneur par le général Daniel Butterfield.

Les convives, au nombre de vingt, étaient : M^{re} Corrigan, archevêque de New-York ; le général Howard, M. Clarence Seward, président du club ; le général George Butcheller, nommé dernièrement ministre des Etats-Unis à Lisbonne ; le colonel Parseval, le colonel Joel, M. Erhardt, chef de la douane de New-York ; le sénateur Warner-Miller, républicain ; M. Auguste Belmont, chef du parti démocratique ; M. Welmore, gouverneur du Rhode-Island ; le colonel Coppinger, gendre de M. Blain, ministre des finances ; le major-général Shofield, le D^r Récamier, le colonel Michie, de l'Ecole militaire de West-Point (le Saint-Cyr américain), M. John Jay Knox, le colonel Irvin, ancien camarade de Monseigneur le Comte de Paris dans l'état-major du général Mac-Clellan, et M. Arthur Leary.

Après le dîner, Monseigneur le Comte de Paris s'est rendu au théâtre avec le général Sickli.

Le Prince et le duc d'Orléans ont dîné lundi soir chez le général Sherman.

Ils ont dû partir aussitôt pour Philadelphie.

Nouvelles dépêches adressées au *New-York Herald* :

« New-York, 6 octobre.

» Le Comte de Paris a assisté à l'enterrement d'un de ses serviteurs qui est mort à peine arrivé à New-York.

» Le président Harrison, qui s'en va aujourd'hui dans l'Est, a envoyé un télégramme au prince, dans lequel il lui dit qu'il serait très heureux de le revoir à son retour à Washington.

» Le duc d'Orléans a déjeuné ce matin au Knickerbocker-Club sur l'invitation qui lui en avait été faite.

» Les reporters qui ont interviewé le Comte de Paris se plaisent à reconnaître l'exquise politesse tout à fait française avec laquelle ils ont été reçus par lui.

» Il leur a manifesté l'admiration que lui inspiraient la grandeur de la ville de New-York et la beauté de ses monuments.

» Le Comte de Paris a été très agréablement surpris, aujourd'hui, de rencontrer un policeman qui l'avait salué militairement dans lequel il reconnut un ancien soldat de l'armée de Potomac qui avait combattu à ses côtés à Gaine's Mill.

» Aujourd'hui encore a eu lieu la réception du maire et du comité des bourgeois de Philadelphie.

Philadelphie, 6 octobre.

Monsieur le Comte de Paris est arrivé aujourd'hui, accompagné de plusieurs personnages américains, civils et militaires. Monsieur le Comte de Paris a fait une courte halte à Tren-

ton où il a visité le tombeau du général Mac-Clellan.

Aussitôt arrivé ici, il s'est rendu à l'Hôtel de Ville où le maire a lu une adresse lui souhaitant la bienvenue et lui conférant le droit de cité.

Monsieur le Comte de Paris est allé ensuite chez M. George Childs.

La *Liberté*, dont les opinions républicaines ne sont pas suspectes, mais qui est un journal de bonne compagnie, publie la note suivante que nous n'hésitons pas à reproduire au moment où les feuilles opportunistes et radicales couvrent de grossières injures, qui ne sauraient l'atteindre, Monsieur le Comte de Paris :

« Les dépêches de New-York abondent en détails sur la cordiale réception qui a été faite au Comte de Paris sur le territoire américain, réception à laquelle le président Harrison s'est associé par des compliments affectueux. Quoique proscrit, le Comte de Paris est un Français ; c'est le représentant de l'ancienne Maison royale de France, la plus illustre du monde, et il faudrait avoir l'esprit bien mal fait pour prendre en mauvaise part les hommages qui lui sont rendus, surtout quand ces manifestations visent non pas le prétendant dont il ne saurait être question, mais le seul prince européen qui, dans une occasion où toute l'Europe libérale considérait la cause des Etats du Nord comme celle de la civilisation, ait traversé l'Océan pour mettre son épée au service de ces Etats du Nord et de la civilisation. »

Les écoles françaises en Afrique

Le *Siècle* a publié la semaine dernière un long et curieux travail constatant les efforts faits pour la propagation de la langue française en Afrique. Nous en détachons le passage suivant :

« Le Sénégal possède trois écoles laïques et cinq congréganistes à Saint-Louis, Rufisque, Gorée et Dakar. Le Conseil général de la colonie entretient plus de soixante boursiers et environ quarante boursières dans divers lycées et couvents de France. A Saint-Louis même, une petite école d'instruction secondaire est tenue par les *Frères de Ploërmel*... »

» Les *Pères du Saint-Esprit* tiennent plusieurs écoles, annexées à leurs missions sur la Petite-Côte, à Joal, etc.

» Les mêmes *Pères du Saint-Esprit* ont pu, avec des subventions de l'*Alliance française*, créer de nouvelles écoles de mission à Popon-guine, à Guérérou, à N'Dianda, à Fadioute, à Thiès et jusque sur la Casamance, à Zichinghor et à Sedhiou.

» Les établissements scolaires dirigés par les *Sœurs de Saint-Joseph de Cluny* sont assez nombreux au Sénégal et au Congo ; ils reçoivent 480 enfants.

» A Agoné (golfe de Benin), l'école française dirigée par les *Pères des Missions africaines* compte 98 garçons et 83 filles, qui tous savent lire, écrire et compter en français. On prêche en français le dimanche. Le portugais et l'anglais, qui autrefois tenaient la tête, sont main-

tenant relégués au second plan au profit de notre langue.

» Une autre école française existe à Porto-Novo, capitale du royaume que nous protégeons contre les incursions des Dahoméens. Cette école, dirigée également par les *Pères des Missions africaines*, reçoit 80 garçons et 40 filles.

» Il y a peu de choses à dire sur notre microscopique colonie d'Obock, située à l'extrémité opposée. Là aussi ce sont des congréganistes qui distribuent l'instruction, des *capucins* et des *franciscaines* ; ils enseignent le français à leurs élèves.

» La Réunion possède un lycée à Saint-Denis, 7 autres établissements d'enseignement secondaire et 157 écoles primaires (140 laïques et 47 congréganistes. Au total, 11,514 élèves).

» A elles seules, 94 religieuses de *Saint-Joseph de Cluny* donnent l'instruction primaire à 4,409 enfants.

» Ces mêmes religieuses ont 1,090 élèves à Madagascar, y comprises les 233 enfants admises dans leurs écoles des îles Sainte-Marie, Nossi-Bé et Mayotte. »

D'où sortent donc ces Frères des écoles chrétiennes, ces Frères de Ploërmel, ces Pères du Saint-Esprit, ces Pères des Missions, ces Capucins, ces Franciscaines, ces Sœurs de Saint-Joseph qui, là-bas, à la grande satisfaction du *Siècle*, propagent si bien la langue française, sont les meilleurs instruments de la civilisation et les serviteurs les plus dévoués de la France ? De ces couvents contre lesquels le *Siècle* poursuit la campagne que vous savez. N'est-ce pas le *Siècle* qui, à propos des nouvelles colères de M. Brisson trouvant que les congrégations religieuses ne seront jamais assez poursuivies et assez ruinées, s'écriait, il y a huit jours, avec une brutale franchise : cet impôt, nous l'avons bien haut, est un impôt de guerre ! Oui, la guerre en France et la guerre implacable contre les œuvres qui fournissent au pays, pour le faire connaître et aimer sur les plages les plus lointaines, de si précieux et si ardents auxiliaires. La sottise unie à la violence, nos républicains ne sauraient jamais abandonner ce double programme.

COSTUME PRÉSIDENTIEL

M. le président Carnot continuera-t-il de porter aux réceptions solennelles, dans les cérémonies publiques et même lorsqu'il passera des revues, le vulgaire habit noir avec le grand cordon coupant le blanc du plastron de la moire des trois couleurs ? Ou, au contraire, le Président de la République va-t-il revêtir un costume d'apparat qui le distingue du vulgaire des ministres, des députés et des sénateurs ? — Grave question qui met en émoi un certain nombre de cervelles peu remplies.

On dit que plusieurs tailleurs se sont présentés à l'Élysée avec des modèles de leur façon, tous plus chamarrés les uns que les autres. Chose plus grave, on assure que les ingénieurs du costume méditent des choses profondes et Chincholle demain ira consulter Grévin.

Les uns proposent la robe des magistrats et des universitaires. Elle serait le symbole vivant de la loi et des bonnes lettres. Elle rappellerait que dans une République les forces de la raison et de la pensée doivent primer la force brutale. *Cedant arma togæ.*

Mais les autres font gravement observer que pour passer des revues, recevoir des ambassadeurs ou présider à un bal, un Président enjuponné risquerait fort de manquer de prestige. Ils voudraient, ceux-là, un habit brodé avec beaucoup d'or dessus, dans le genre de celui des amiraux, un chapeau à claque et un plumet. La France, disent-ils, aime le panache et franchement le simple habit noir et le tuyau de poêle en manquent trop.

J'avoue que je ne vois pas du tout, oh ! mais pas du tout l'honorable M. Carnot ainsi costumé. Tant de dorure ne va pas au rôle qu'il semble s'être donné et qu'il paraît vouloir maintenir.

On a rappelé encore qu'étant ingénieur des mines, M. Carnot avait droit de porter l'uniforme de ce corps. Le Président aurait bien alors un costume, mais ce ne serait pas un costume présidentiel. A une position unique il faut un costume *sui generis* et non pas un uniforme. Il faut que l'habit du chef de l'Etat ressemble à celui de tous les autres ou ne ressemble à aucun.

Mais au fait, pourquoi donne-t-on aux gens un costume ? C'est sans doute pour qu'en le voyant on reconnaisse la fonction de celui qui l'a revêtu. Or, rien ne saurait mieux distinguer le Président de la République dans les trois quarts des cérémonies officielles que le port de l'habit noir au milieu des uniformes dorés qui l'entourent. Il y a quelquefois beaucoup de distinction à n'être distingué par rien d'extérieur. Un jour, sous l'Empire, une dame demandait qu'on lui indiquât Montalembert ; on lui répondit : « Là-bas, dans ce groupe, celui qui n'est pas décoré. »

Quand le Président fait son entrée dans quelque ville de province, il met une sorte de coquetterie à s'entourer d'uniformes. Ainsi il est à peu près sûr d'être tout de suite reconnu. Cependant, à Bordeaux, les saluts s'adressaient bien plus au ministre de la marine doré sur tranches qu'au Président. Ailleurs, le populaire a laissé passer le laudau plein d'habits noirs et n'a lancé ses acclamations qu'au passage de la voiture où s'empilaient les aides de camp.

LE CLOCHER DE GULIENRUP

Le *Journal des Débats* a reçu de Nancy des détails sur l'inauguration du clocher de l'église de Gulienrupt, dans l'arrondissement de Remiremont, qui a été suivi d'un banquet où M. Méline a pris la parole.

M. Méline s'est félicité d'avoir obtenu du gouvernement les fonds nécessaires à la construction du clocher, et il a ajouté :

« Je dois dire, d'ailleurs, que le gouvernement de la République n'a fait, ici, qu'appliquer ses principes et sa politique en favorisant l'exercice du culte et en faisant tout ce qui dépend de lui pour en assurer le prestige et l'éclat. C'est ainsi qu'il répond par des faits e

des actes aux injustes attaques de ses adversaires.

» Vous teniez à un clocher, vous sentiez comme tout le monde qu'une commune n'est vraiment complète que lorsqu'elle réunit trois édifices : la mairie, l'école et le clocher.

» Le clocher n'est pas seulement l'expression du sentiment religieux dans ce qu'il a de plus pur, l'élan instinctif de l'âme vers le ciel, c'est aussi l'incarnation extérieure et comme le phare de la commune elle-même. C'est autour du clocher que les habitants se groupent, c'est à lui qu'ils songent lorsqu'ils sont éloignés du pays natal.

On ne croirait guère, à lire ces belles déclarations, que c'est M. Méline, l'ami de M. Jules Ferry, qui les a prononcées ; M. Méline qui a voté toutes les laïcisations ; M. Méline qui a approuvé tous les scellés posés sur les chapelles par M. Constans ; M. Méline qui a applaudi à l'envoi des séminaristes à la caserne ; M. Méline qui a voté toutes ces réductions successives du budget des cultes.

Le clocher de Gulienrupt peut se vanter d'être privilégié.

Voici les dernières nouvelles de la santé de M. Mermeix, dont l'état s'est aggravé depuis quarante-huit heures, dans des proportions malheureusement des plus inquiétantes.

Le docteur Pioget, qui soigne M. Mermeix, a, de concert avec son oncle qu'il avait appelé en consultation, rédigé hier le bulletin suivant :

« L'érysipèle suit son évolution avec prédominance des accidents nerveux. »

Les deux praticiens n'auraient pas dissimulé, dans la soirée, à M^{me} Mermeix, les craintes que leur inspirait l'état de son fils.

NOUVELLES MILITAIRES

Le cours spécial de Fontainebleau

Sous ce titre, la *France militaire* publie l'article suivant :

« Le cours spécial d'instruction inauguré l'an dernier à Fontainebleau va continuer à fonctionner pendant l'année 1890-1891. Concurrément, l'envoi de lieutenants d'artillerie à Saumur a eu lieu comme par le passé.

» Cette coexistence prouve que, en haut lieu, on ne considère pas comme suffisante l'expérience de la première année et qu'on attend pour prendre une décision définitive.

» Il est donc encore temps, sans qu'on puisse arguer de la chose jugée, d'apprécier le caractère et l'avenir de l'innovation essayée à Fontainebleau.

» En principe, nous croyons que les causes qui ont motivé l'envoi d'officiers d'artillerie à Saumur, pour en faire des capitaines instruc-

teurs, ont aujourd'hui disparu. Et celui qui écrit ces lignes est probablement le premier à avoir (dans une étude sur l'équitation des officiers d'artillerie publiée par la *Revue de cavalerie* en 1887) soutenu cette thèse que l'artillerie était en état de se suffire à tous égards, grâce aux progrès considérables que le goût et la connaissance du cheval avaient faits dans cette arme.

» Pour n'être pas formellement exprimé, le *desideratum* d'une institution nouvelle, propre aux artilleurs, se dégageait nettement de la conclusion même de notre étude.

» Malheureusement, la forme sous laquelle a été réalisée cette institution, que nous souhaitons, a jusqu'à ce jour déçu nos espérances. Et nous constatons avec peine que ceux qui dirigent le cours spécial de Fontainebleau ne semblent pas avoir un idée bien nette du but qu'il doit remplir.

» Il semble, à certains égards, qu'on veuille en faire un succédané de Saumur. Le cheval y tient une part large et légitime. Cette année, les officiers envoyés à Fontainebleau ont emmené de leur régiment une seconde monture, jeune cheval destiné à être dressé suivant les indications des instructeurs du cours spécial. Mais l'organisation de ce cours et la composition du personnel nous font craindre qu'on n'obtienne des résultats bien inférieurs à ceux de Saumur. Pour essayer de rivaliser avec cette grande Ecole, il fallait faire appel à certaines compétences qui ont précisément été écartées, et, sans contester le mérite du directeur et de ses adjoints, leur autorité comme écuyers n'est pas appuyée sur une base bien solide.

» Veut-on faire autre chose que Saumur ? Soit ; et c'est peut-être de ce côté-là qu'est la bonne solution. Mais il faudrait le dire, il faudrait définir à quoi seront employés les officiers venant du cours spécial, si Saumur doit continuer à être la pépinière des capitaines-instructeurs.

» A l'heure actuelle, personne ne sait où l'on va. La désignation des officiers pour le cours spécial se fait un peu au hasard ; les intéressés ne savent pas s'ils doivent ou non demander à être désignés. Même incertitude au sujet des avantages qui pourront être concédés aux plus méritants.

» Il y a urgence à résoudre toutes ces questions, dont l'ajournement froisse de nombreux intérêts et porte préjudice au service lui-même. Il est temps de définir le but qu'on se propose : c'est la condition indispensable pour l'atteindre. »

ACCIDENT AUX COURSES

Avant-hier, à l'inauguration du champ de courses de Rambouillet, un officier du 5^e chasseurs est tombé de cheval et a été grièvement blessé à la tête.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SQUARE DU THÉÂTRE

Harmonie Saumuroise

Concert du dimanche 12 octobre, de 8 heures à 9 heures du soir

Programme

1. Les Cadets de Russie. SELLENICK.
2. L'ockmé, fantaisie. LÉO DELIBES.
3. La Vie d'artiste, valse. STRAUSS.
4. La Mascotte, mosaïque. AUDRAN.
5. Sur le Bosphore. COARD.

Le Chef de musique,
V. GOUBEAULT.

PIÈCES FAUSSES

On signale la mise en circulation de pièces de 50 centimes à l'effigie de la République et au millésime de 1872, qui ont été dorées d'une telle façon que, le soir, on peut très bien les prendre pour des pièces de 10 fr.

ENCORE LES BOHÉMIENS !

Samedi dernier, un agent de police, accompagné du tambour de ville, publiait dans nos rues l'arrêté que M. le Préfet de Maine-et-Loire vient de prendre contre les bohémiens, chanteurs ambulants, etc., et dont nous avons parlé hier. Mais il paraît que la gendarmerie n'a pas de suite exécuté les ordres de M. le Préfet, car, hier soir encore, plusieurs voitures de ces nomades stationnaient au Petit-Puy. Ces gens-là, qui causent la terreur parmi les habitants, n'avaient pas l'air de s'inquiéter de l'arrêté d'expulsion qui est pris contre eux.

Quand donc la gendarmerie se décidera-t-elle enfin à nous en débarrasser pour toujours ?

L'ASSASSIN BOUSQUET

Hier, à midi, l'ex-huissier Bousquet, condamné à la peine de mort par arrêt de la Cour d'assises de la Seine, le 9 août dernier, pour assassinat de M^e Paquy et de sa bonne, rue de Belzunce, a comparu, entre deux gendarmes, devant la chambre des appels correctionnels, seule Cour d'appel siégeant pendant les vacances.

Le procureur général Duval a donné lecture à Bousquet du décret présidentiel en date du 26 septembre dernier, par lequel la peine de mort prononcée contre lui est commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le président Calary a donné acte au ministère public de sa lecture et les gendarmes ont remmené Bousquet après cette formalité.

MORT DE BRASSEUR PÈRE

M. Brasseur est mort lundi soir, à six heures, à Maisons-Laffitte, dans sa propriété.

La veille, il était venu au théâtre des Nouveautés ; il était atteint du diabète. On dit que

ces jours derniers il avait absorbé des boissons glacées qui avaient déterminé une congestion pulmonaire.

La nouvelle de sa mort est arrivée à huit heures ; les Nouveautés et les Folies-Dramatiques ont fait relâche.

Un de ses fils, Albert Brasseur, a pu arriver à temps pour recevoir son dernier soupir. M. Brasseur avait à peine 62 ans.

Depuis 26 ou 27 ans, M. Brasseur avait fait plusieurs apparitions sur le théâtre de Saumur. La dernière fois, le samedi 9 août (il y a deux mois), nous l'avons applaudi dans le *Misanthrope et l'Auvergnat*, une de ses meilleures créations, et dans les *Ménages parisiens*.

SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES. — *Accident.* — Vendredi dernier, M. Goisnard, meunier, revenait de la gare des Rosiers avec un chargement d'engrais. Sur la route, près de Gennes, il voulut monter sur sa charrette et tomba devant la roue qui lui passa sur la jambe.

Le sieur Gautier, propriétaire à Bessé, commune du Thoureil, se trouvait à vendanger avec son fils, non loin de l'endroit où l'accident s'était produit. Ces deux hommes accoururent au secours de Goisnard. L'un d'eux alla chercher une voiture à Gennes. On conduisit le blessé à l'hôtel du Coin et l'on fit venir le docteur Vidal qui le soigna et déclara qu'il avait la jambe gauche fracturée à trois centimètres au-dessous du genou et qu'il lui faudrait un repos de cinquante jours pour son rétablissement.

LES VERCHERS. — *Suicide.* — Vendredi dernier, le nommé Segret, âgé de 64 ans, propriétaire, demeurant aux Mousseaux, s'est pendu dans une dépendance de son habitation.

On ignore la cause de ce suicide. Cet homme était dans l'aisance. Il est vrai que, depuis quelque temps, il s'adonnait à la boisson.

GENNES. — Notre commune et celles environnantes sont désolées par les exploits des maraudeurs. Les arbres fruitiers de toute nature et les vignes sont ravagés, aussi bien le jour que la nuit.

Il y a quelques jours, M. Mandin, propriétaire d'un vignoble important, s'aperçut que ses vignes avaient été pillées ; il posta dans ses vignes son garde et des domestiques armés de fusils chargés.

Dans la nuit de vendredi à samedi, les gardiens, cachés dans les bois qui entourent les vignes, virent deux maraudeurs portant chacun une hotte. A leur vue, le garde cria comme les sentinelles, à trois reprises différentes : « Qui vive ! » Les deux voleurs détallèrent à belles jambes.

A ce moment, le garde et les domestiques ti-

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

IX

Le dîner touchait à sa fin. Le temps avait été, tout le jour, d'une chaleur lourde et accablante, une de ces chaleurs qui annoncent l'orage prochain.

Malgré les menaces du ciel, l'oxigène se faisant rare aux poumons, on avait dû laisser les fenêtres ouvertes.

Maintenant, il était visible que la tourmente allait se déchaîner. Les convives, de leurs places, pouvaient voir la mer et le ciel confondre leurs ténèbres.

Il était neuf heures du soir ; toutes les étoiles avaient fui de la voûte, et le vaste grondement de l'abîme, le choc sec des longues lames venues du large, décelaient la présence de l'immensité tumultueuse au pied de la villa. Le flot montait derechef, car c'est là toute la vie de l'Océan : flot et jusant, poulx gigantesque

de cette circulation formidable dont on ne sait pas où est le cœur, mais sous lequel on éprouve la stupeur de découvrir un sentiment.

De temps à autre un éclair zébrait le ciel. La lueur spectrale montrait la nappe sans bornes creusée comme par une charrue de titan, soulevée en énormes monceaux, déchirée en sillons effrayants. Puis, l'obscurité reprenait son empire, plus noire après chaque expansion de clarté. Un grondement roulait dans le ciel, se grossissant à chaque reprise, paraissant, à tout ébranlement nouveau, ramasser de nouveaux échos aux quatre points du firmament.

Dans la salle à manger de la villa, les conversations languissaient. Peu loquace de sa nature, Pierre avait la parole plus rare encore que de coutume. Depuis un instant il était muet.

Au champagne, M. de Buheil avait fait part à ses convives d'une grande nouvelle : Jeanne était fiancée à Paul Hautfrion.

Était-ce donc cette annonce qui avait plongé l'ancien officier dans un mutisme rigoureux ? Plus étrange encore pour le regard d'un observateur était l'attitude de la jeune fille. Elle se tenait un peu affaissée, sur la chaise, n'échangeant que de brefs lambeaux de phrase,

des monosyllabes indispensables avec ceux qui essayaient de la féliciter. Aussi bien la révélation du financier avait-elle ôté la verve aux trois soupirants évincés.

Ni l'Anglais, ni ses amis ne desserraient les dents.

Un seul homme, dans cette glaciale atmosphère, semblait animé d'émotions joyeuses. C'était le lieutenant de vaisseau Le Tianek. Pendant toute la durée du repas, il n'avait cessé de deviser fort allègrement avec Mme Dumarroy et sa fille. Antoinette paraissait prendre un plaisir extrême à cet entretien.

Pierre avait été placé par M. de Buheil à la droite de Jeanne. Rêveur, à demi penché sur la table, il observait la mer par la fenêtre ouverte.

Mme Dumarroy s'avisait de ranimer le dialogue.

— Ma chère Jeanne, fit-elle méchamment, si vous étiez superstitieuse, je vous dirais qu'il vous faut, au plus tôt, détruire l'effet du mauvais présage.

La jeune fille parut sortir d'un rêve. Elle tressaillit.

— A quel mauvais présage faites-vous allusion ?

— Mais à celui que l'orage apporte à votre repas de fiançailles.

— Est-ce donc vraiment un mauvais présage ? demanda Hautfrion sceptique.

— Dame ! dit la perfide créature, je connais des gens qui le croient. Je suis sûre que M. L'Olonnois est de cet avis.

Directement mis en cause, Pierre répondit ironiquement :

— Non, madame, je ne crois point aux présages. Pourquoi la coïncidence d'une tempête serait-elle défavorable à des fiançailles ? J'y verrais plutôt, moi, un signe de bonheur. Il vaut mieux que la foudre gronde avant qu'après. Aussi bien, ajouta-t-il en se levant et en montrant la mer d'un large geste, je ne sache pas que l'on pût souhaiter à Mlle de Buheil plus beau cadre, plus splendide mise en scène que ceux dont la nature se plaît à orner cette fête.

Comme pour lui donner raison, un éclair effrayant, monstrueux, embrasa l'espace du nord au sud. Tel fut l'éclat insupportable du météore, que les femmes jetèrent un cri et se signèrent. Tout le monde s'était levé comme Pierre ; et Jeanne avait paru subitement très pâle.

— Je crois qu'il faudrait fermer les vitres,

rèrent quatre coups de fusils qui atteignirent les fuyards dans les jambes et dans la partie charnue de leurs corps.

Malgré leurs blessures, les deux malfaiteurs sont parvenus à se cacher dans les bois et n'ont pu être arrêtés.

Le lendemain, M. Mandin, en visitant, avec son garde, les vignes dont on voulait goûter les raisins, a vu, sur des feuilles, des gouttes de sang.

Les habitants du pays sont enchantés d'une pareille chasse.

L'ACCIDENT DE TRÉLAZÉ

Un accident qui, s'il était arrivé plusieurs heures plus tard, aurait pris les proportions d'une catastrophe épouvantable, est arrivé dimanche matin à la carrière Sainte-Marie qui fait partie des Grands-Carreux. Le puits est à ciel ouvert. Un ouvrier, plus pressé que ses camarades à aller à son travail, était descendu dans le fond dès cinq heures du matin. Il entendait, paraît-il, par moment, des gravers, des petites pierres se détacher de la paroi, mais il n'y prêtait aucune attention.

Tout à coup un fracas effrayant se produit et les échafaudages énormes où sont installées les machines servant à remonter et à descendre les bassicots, et sur lesquels même on fait reculer les charrettes pour charger le schiste extrait, sont précipités dans l'abîme d'une hauteur de plusieurs centaines de pieds. L'ouvrier, en entendant le bruit, se sauve et a le temps de se garer au côté opposé. Mais il est atteint par un madrier qui lui brise une jambe. Il va sans dire qu'on a été obligé de descendre chercher le pauvre homme.

Le matériel, les machines, l'outillage, les échafaudages, les bassicots, tout cela est engouffré, perdu.

NOS VÉLOCIPÉDISTES

Le 2 octobre, M. F. Charron, du V.-C. A., a fait sur la piste du Palais des Arts-Libéraux, à Paris, un record merveilleux, en accomplissant 33 kilomètres 630 mètres dans une heure.

Le précédent record était de 31 kilomètres 250 mètres. M. Charron montait une bicyclette, instrument qu'il monte depuis peu de temps.

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VIENNE

Succès conservateur

Un élection au Conseil général a eu lieu dimanche dans le canton de Vouneuil-sur-Vienne à la suite de l'annulation de M. Brissonnet, républicain. Elle a donné les résultats suivants : M. de la Rochetulon, conservateur, est élu par 1,417 voix ; M. Brissonnet, républicain obtient 1,107 voix.

Par cette élection, la majorité du Conseil général retourne à la Droite qui le possédait avant la première élection de M. Brissonnet.

dit vivement M. de Buheil.

En ce moment, Pierre jeta une exclamation sourde.

— Ah ! mon Dieu !

Il s'était élancé vers la fenêtre.

On s'empessa autour de lui. Les questions se multiplièrent.

— Qu'y a-t-il ? Que se passe-t-il ?

Le marin ne répondit pas.

Il se retourna et appela :

— Jean !

Son visage était transfiguré. Sous la lumière épanchée du lustre, les traits, jusque-là effacés sous l'indifférence, venaient de revêtir une incomparable beauté, un caractère de grandeur et d'énergie sans pareilles.

L'homme se révélait sans transition.

Jeanne était demeurée immobile. Certes, elle avait conçu pour cet homme, inconnu quelques jours plus tôt, une soudaine sympathie. Mais, à cette heure, comme touchée par le pressentiment d'un drame imminent, elle sentait que la sympathie cédait la place à un sentiment plus impérieux, plus tyrannique, quelque chose comme une admiration qui lui aurait supprimé la faculté de penser.

A l'appel de son frère de lait, Le Tianek

Il y aura 13 républicains contre 16 conservateurs.

TERRIBLE ACCIDENT

On écrit de Château-la-Vallière, 6 octobre :

« Un terrible accident s'est produit, hier soir, à 7 heures, sur le chemin de fer de l'Etat, à la station de Saint-Aubin, entre Château-du-Loir et Château-la-Vallière, ligne de Paris à Bordeaux.

« Le chef de gare de Saint-Aubin, nommé Mabile, en voulant traverser la voie, au moment où le train arrivait, a été pris en écharpe par la locomotive qui l'a fait tourner sur lui-même et tomber sur un rail, où il a eu la tête brisée et séparée du tronc. On pense que c'est par le chasse-pierres.

« M. Mabile était marié et avait un garçon d'une dizaine d'années. »

BANQUET DE TOURS

Le banquet des employés de chemins de fer, à Tours, qui a fait tant de bruit, n'a pas été ce qu'on pouvait croire. Le *Journal d'Indre-et-Loire* dit que la manifestation, qui devait comprendre 3 à 4,000 ouvriers, a pu à peine aboutir à recruter 4 à 500 agents de la Compagnie des chemins de fer de l'Etat exclusivement. Des personnes bien informées assurent que bien peu des convives appartenaient à la corporation des employés et ouvriers de chemins de fer. On prouverait facilement, dit-on, qu'un grand nombre des invités font partie de certaines corporations ouvrières, absolument indépendantes des chemins de fer, et l'on a remarqué en particulier l'absence à peu près complète de tout ce qui n'appartient pas aux chemins de fer de l'Etat.

TOURS. — Il y a vingt ans. — C'est le 7 octobre 1870 que Gambetta quitta Paris en ballon pour se rendre à Tours.

Gambetta, comme l'on sait, arriva à Tours le 9 octobre, après avoir franchi les lignes d'investissement et pris terre à Montdidier, d'où il s'était rendu à Amiens, puis à Rouen.

On connaît la suite.

A Bordeaux, aux courses landaises de taureaux qui ont eu lieu dimanche, deux écarteurs ont reçu des blessures très graves.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 octobre 1890.

Meilleure bourse. Des achats assez importants des Caisses d'épargne font remonter le 3 0/0 à 94.87 1/2, et le 4 1/2 0/0 à 106.60.

L'activité des valeurs de crédit n'est pas très grande. Le Crédit Foncier est ferme à 4,307. La Banque de Paris à 865. La Banque d'Escompte continue ses progrès à 545.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 777 et le Crédit Mobilier à 440.

La Société Générale fait 501, coupon déta-

était accouru.

Comme Pierre, il s'écria :

— Ah ! mon Dieu.

Alors tout le monde s'expliqua la double exclamation.

De son bras étendu, Pierre désignait l'horizon.

Là bas, dans l'épaisse nuit que laissaient après eux les éclairs, une tache rouge flamboyait. La mer, dans ses oscillations, la balançait de bas en haut. Elle paraissait et disparaissait, prouvant ainsi l'énorme enflure des vagues, la profondeur du gouffre où elle descendait.

Une détonation retentit.

Pierre monologuait à haute voix :

— Les malheureux !... Le vent est sur moi ; il va les emporter jusqu'aux îles, si le feu les laisse tenir jusque-là.

La tache rouge, c'était un navire incendié ; le canon entendu, c'était l'appel de détresse. Au moment même où la tempête s'accumulait au ciel, sous les pieds des voyageurs les deux éléments en fureur se disputaient cette carcasse condamnée.

Jean Le Tianek s'avança vers M. de Buheil :

— Monsieur, dit-il, il y a là un navire en

ché, et la Société de Dépôts et Comptes courants 602.50 au comptant.

On cote 523.75 l'action des Chemins de fer Régionaux des Bouches-du-Rhône. On ne connaît pas assez dans le public les garanties de premier ordre de cette Compagnie. Le département et l'Etat lui-même par leurs subventions assurent après le service des obligations un dividende de 25 fr. 54 par action émise ou à émettre. Le prix d'achat actuel fait ressortir le placement à plus de 4.85 0/0.

L'émission des obligations de la Société anonyme Universelle des Alcools et Liqueurs purs a été, on le sait, un réel succès. Depuis plusieurs jours, ces titres sont recherchés sur le marché avec une prime de 1.75 à 2 fr.

Les Etablissements Eiffel voient de nombreuses transactions dans les environs de 570.

L'Hispano-Néerlandaise cote 30 fr. ; tout fait prévoit une plus-value de 5 à 10 fr.

Les Chemins Economiques font 448.

MARCHÉS

ANGERS, 4 octobre

Froment, le double décalitre, 3 fr. 90. — Avoine, les 100 kilos, 4 95. — Foin, les 4,050 kil., 45 f. — Paille, les 4,050 kil., 32 f. — Œufs, la douz., » 90. — Beurre, la livre, 1 40. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 3 75 à 4 fr. — Poulets, la couple (Candé et environs), 3 25 à 3 50.

SEGRÉ, 1^{er} octobre

Froment, l'hect., 48 50. — Avoine, 8 50. — Orge, 40 fr. — Seigle, 43 50. — Vesceau, 45 fr. — Blé noir, 40 fr. — Pommes de terre, 5 fr. — Poulets vivants, la couple, 2 60. — Beurre, le demi-kilog., » 90. — Œufs, la douzaine, » 90. — Viande de boucherie, le 1/2 k., » 70 à 1 20. — Porc, » 80. — Foin, 4,000 kil., 50 fr. — Paille, 40 fr.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 9 Octobre

LA TRAVIATA, opéra en 4 actes, musique de Verdi. Le Maître de Chapelle, opéra-comique en 1 acte, musique de Paër.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES DECOUDUN, ADMINISTRATEUR.

JEUDI 9 Octobre 1890

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M^{me} JANE MAY

Des théâtres de Paris

Accompagnée d'Artistes du théâtre des Variétés

GENTIL-BERNARD

Pièce en 3 actes, mêlée de chants, par Dumaïnoir et Clairville, musique d'Eugène DÉJAZET.

A CE SOIR !

Folie-vaudeville en 1 acte et 3 tableaux, musique de MM. VASSEUR, CH. LECOQ, LACÔME, etc.

Premier tableau. — Un Scandale dans la salle.

M^{me} JANE MAY remplira le rôle d'une Ouvreuse à la première galerie.

Deuxième tableau. — Les Actrices Parisiennes.

M^{mes} Sarah Bernhardt, Jeanne Granier, Louise Théo, Judic, Céline Chaumont, Milly-Meyer, Lavigne, etc., imitées par M^{me} JANE MAY.

Troisième tableau. — La Répétition générale.

On commencera par UNE FEMME NERVEUSE, comédie en 1 acte, de M. Louis DUPUY.

perdition. Mon devoir m'oblige à regagner mon bord, afin d'aviser aux moyens de le sauver. Excusez-moi si je vous quitte ainsi au milieu de cette joie de famille.

Pierre s'approcha à son tour.

— Et moi, monsieur, je n'ai aucune obligation qui s'impose à moi. Mais, j'ai quelque expérience de ces choses et il ne m'est pas permis de demeurer en arrière sur l'exemple que me donne mon frère Jean.

Jeanne ne put retenir un cri :

— Qu'allez-vous faire, monsieur L'Olonnois ?

Il répondit, très simplement :

— Sincèrement, mademoiselle, je ne le sais pas encore. Mais il est de telles mesures que les circonstances indiquent et favorisent. Ce sont celles-là que nous allons prendre.

Il ajouta souriant :

— D'ailleurs, peut-être n'aurai-je rien à faire. D'ici, je ne saurais me rendre un compte exact de l'état de la mer, bien que je la croie très grosse. Peut-être le canot de sauvetage nous a-t-il déjà prévenus. Je ne serais pas surpris qu'il fût déjà au delà du môle.

(A suivre.)

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 4 Octobre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Alphonse Karr ; la statue de Sampiero Corso ; beaux-arts : Une Aumône ; le Congrès anti-esclavagiste ; les officiers étrangers aux grandes manœuvres ; la passée des grives ; l'Alhambra ; les régates d'Asnières ; la fête de Montrouge. — A travers la science, par Emile Gautier. — Débuts d'Etoile, nouvelle, par Danielle d'Arthéz. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Bibliographie. — Rébus.

GRAVURES : Alphonse Karr. — En Corse : Inauguration du monument de Sampiero Corso, à Bastelica. — Le Congrès anti-esclavagiste. — Les officiers étrangers présents aux grandes manœuvres du Nord. — Italie : inauguration de la statue de Victor-Emmanuel à Florence. — Les Grives, eau-forte de Karl Bodmer. — Beaux-arts : Une Aumône. — Course de yachts. — L'incendie de l'Alhambra. — La fête de Montrouge. — Frédéric, par Marcel Prévost. — Echecs. — Récréations. — Rébus.

Abonnements : Un an, 24 f. — Six mois, 13 f. — Trois mois, 7 f. — Un n^o, 50 c.

BOURSE DE PARIS

Du 7 Octobre 1890

3 0/0 94 55
3 0/0 amortissable 95 60
4 1/2 106 30

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 5 Octobre 1890.

Versements de 117 déposants (11 nouveaux), 28,328 fr. 50.

Remboursements, 36,297 fr. 86.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pithyriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

OREZZA

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE

La plus riche en fer et en acide carbonique

SOUVERAIN CONTRE :

GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE

et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter M. M. les Médecins.

LE LAPIN

MÉDAILLE

D'OR

PAPIER

CIGARETTES

EXTRA-SUPÉRIEUR

C. DUC

PLACE BELLECOUR, 18, LYON

PARIS - LYON - ANVERS

PARIS - LYON - ANVERS

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel le paquet 70

— Génie extra 85

— Double pression 95

Triple pression bougie Andrieux (article recommandé) 4 10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.

Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

AVIS

Par contrat devant M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, du trois octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, contenant élection de domicile à Saumur en l'étude dudit M^e Lelièvre, M^{me} veuve ROBIN, restauratrice à Saumur, rue d'Orléans, a vendu à M. AUGUSTE dit HILAIRE, de Saumur, son fonds de commerce de *Marchand de vin restaurateur*, exploité à Saumur, rue d'Orléans, n° 51.

Pour avis d'usage.

Étude de M^e HUREAU, avoué à Paris, rue de Richelieu, n° 40.

VENTE

Sur surenchère du sixième

Au plus offrant et dernier enchérisseur

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de 1^{re} instance de la Seine, séant au Palais de Justice, à Paris, salle des saisies, à deux heures de relevée

D'UNE GRANDE

MAISON DE CAMPAGNE

Sise à **Distré**, près Saumur (Maine-et-Loire)

L'ADJUDICATION aura lieu le JEUDI 30 OCTOBRE 1890, à 2 heures de relevée.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par la chambre des saisies immobilières du Tribunal civil de la Seine, le 25 septembre 1890, enregistré; lequel a validé la surenchère du sixième faite par M. Girard, ci-après nommé, suivant acte passé au greffe du Tribunal civil de la Seine, le 6 septembre 1890, enregistré; ladite surenchère portant sur le prix de 12,700 francs, moyennant lequel, outre les charges, M. Frémont ci-après dénommé, a acquis la maison sise à Distré, près Saumur (Maine-et-Loire), formant le 9^e lot de l'enchère (4^e lot de la vente), suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, le 31 août 1890, enregistré;

Et aux requête, poursuite et diligence de :

M. Édouard-Raymond Girard, propriétaire, demeurant à Saumur (Maine-et-Loire), rue Dacier, n° 24, Surenchérisseur,

Ayant pour avoué constitué M^e Eugène HUREAU, demeurant à Paris, rue de Richelieu, n° 10;

En présence ou eux dûment appelés de :
1^o Madame Jeanne-Marie-Clémence-Edmée De La Loge d'Ausson, épouse de M. Charles-Marie-Georges Pochet, avocat agréé par le Tribunal de commerce de la Seine, et de ce dernier, demeurant ensemble à Paris, rue Étienne-Marcel, n° 54;

2^o M. Paul-Edmond-André De La Loge d'Ausson, célibataire, soldat au 95^e régiment d'infanterie, en garnison à Bourges, Ayant poursuivi la vente,

Ayant pour avoué M^e BOUDIN, demeurant à Paris, rue Baillif, n° 5;

3^o M. Edme-François Willrid De La Loge d'Ausson, avocat, demeurant à Paris, rue Tiquetonne, n° 64.

Agissant en qualité de tuteur naturel de :
1^o M. Thierry-Jacques-François-Rolland De La Loge d'Ausson; 2^o Mademoiselle Marie-Antoinette-Elisabeth-Emilie De La Loge d'Ausson, ses deux enfants mineurs,

nés de son mariage avec madame Clémence Moreau, sa femme décédée.

Ayant pour avoué M^e Tissier, demeurant à Paris, rue Saint-Anne, n° 50;

4^o M. Lesenne, avocat, demeurant à Paris, rue de Séze, n° 4,

Au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs De La Loge d'Ausson; faisant au besoin fonction de tuteur, à cause de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre M. De La Loge d'Ausson père et les mineurs De La Loge d'Ausson, ses enfants et pupilles,

Ayant pour avoué M^e Collet, demeurant à Paris, rue Thérese, n° 25;

5^o M. Germain Frémont, propriétaire, demeurant à Rocheville, commune d'Artaix (Maine-et-Loire), Acquéreur surenchérisseur;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de :

M. René-Charles Blachez, demeurant à Paris, rue d'Assas, n° 24, Subrogé-tuteur ad hoc des mineurs De La Loge d'Ausson;

Il sera, le jeudi 30 octobre 1890, à deux heures de relevée, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de la Seine, procédé à la vente, sur surenchère du sixième, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Une vaste et belle Maison de campagne, élevée d'un rez-de-chaussée avec plafond

voûté, renfermant logement de jardinier, cuisine, vestibule, fruiterie, cave et celliers. D'un premier étage accédé par un perron, et comprenant : vestibule, salle à manger, office, salon, trois chambres et cabinets.

D'un deuxième étage renfermant salle de billard, cinq chambres et cabinets.

Vastes greniers sur le tout, couverts en ardoises.

Jardins d'agrément et potager.

Derrière la maison, vastes communs et grande cour.

Petit bâtiment d'exploitation.

Le tout entouré de murs, d'une contenance superficielle de 86 ares 96 centiares d'après les titres et de 82 ares 23 centiares d'après arpentage, joint : d'un côté la grande route, d'autre le chemin de l'Eglise et à l'ouest M. Perreau.

L'adjudicataire devra prendre, en sus de son prix et suivant l'estimation du commissaire-priseur, le mobilier de toute nature existant dans cette propriété qui composait le 4^e lot de la vente.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées à l'acte passé devant M^e Lelièvre, notaire à Saumur, le 31 août 1890, dont une expédition sera déposée au Greffe du Tribunal, comme minute d'enchère, les enchères seront reçues sur la mise à prix résultant de la surenchère sus-énoncée et fixée, par le jugement de validité, à la somme de quatorze mille huit cent **44,817 fr.**

Fait et rédigé à Paris, le 1^{er} octobre 1890, par l'avoué poursuivant soussigné.

Signé : E. HUREAU.

Enregistré à Paris, le 1^{er} octobre 1890, n° 83, c^e 15. Reçu 1 fr. 88 c. décimes compris.

Signé illisiblement.

S'adresser pour les renseignements :

1^o A M^e Eugène HUREAU, avoué poursuivant, demeurant à Paris, rue de Richelieu, n° 10;

2^o A M^e BOUDIN, avoué, demeurant à Paris, rue Baillif, n° 5;

3^o A M^e TISSIER, avoué, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, n° 50;

4^o A M^e COLLET, avoué, demeurant à Paris, rue Thérese, n° 25;

5^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

Études de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e Beau-

REPAIRE,

Et de M^e HURSON, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

VENTE

Aux enchères publiques,

SUR BAISSÉ DE MISE A PRIX

Au plus offrant et dernier enchérisseur

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Dépendant de la faillite de M. Paul GUIBERT, négociant à Saumur, rue Cour-Saint-Jean.

L'ADJUDICATION aura lieu le

DIMANCHE 2 NOVEMBRE 1890, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e HURSON, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution : 1^o d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré; 2^o d'un autre jugement rendu sur requête par le même tribunal le 19 juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré;

Et à la requête de :

M. Bonneau, ancien greffier, demeurant à Saumur, au nom et comme syndic à l'union des créanciers de M. Paul-Henri-Dominique Guibert, négociant, demeurant à Saumur, rue Cour-Saint-Jean;

Ayant pour avoué constitué M^e André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière;

Il sera procédé, le dimanche 2 novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e HURSON, notaire à Oiron (Deux-Sèvres), à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune d'Oiron, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

Premier lot.

Une maison d'habitation, située à Oiron, consistant en bâtiments sur la rue de l'Hospice, composés de plusieurs chambres, salon et servitudes diverses, avec cave dessous et grenier au-dessus des servitudes;

Un autre corps de bâtiments, composé de plusieurs chambres avec grenier dessus et diverses servitudes;

Cour et jardin au milieu de ces bâtiments;

Le tout d'une superficie de douze ares environ, compris au plan cadastral sous les numéros 938 et 939, section B, de la commune de Oiron, joint au nord M. Rousseau, au levant la rue de l'Hospice, au midi

une ruelle et Guyon et au couchant M. Meslier.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci. 2,000

Deuxième lot.

Deux ares de vigne, à la Porte-du-Parc, désignés au plan cadastral sous le numéro 2891, section E, joignant au nord Baudon, au levant Gouin, au midi Romain Sainton et au couchant Gauffreteau;

Sur la mise à prix de cinq francs, ci. 5

Troisième lot.

Cinq ares quarante-trois centiares de vigne, au même lieu, coupés par un sentier, désignés au plan cadastral sous le numéro 2957, section E, joignant au nord Bertrand, au levant Pierre Champion-Thibault, et au couchant Goulard;

Sur la mise à prix de dix francs, ci. 10

Quatrième lot.

Onze ares de vigne, sis aux Forêts, désignés au plan cadastral sous le numéro 146, section A, joignant au nord Auger, au levant Depoix, au midi le sentier et au couchant Denise;

Sur la mise à prix de vingt cinq francs, ci. 25

Cinquième lot.

Trois ares soixante-six centiares de terre, au même lieu, désignés au plan cadastral sous le numéro 67, section A, joignant au nord un sentier, au levant Girouard et au couchant Jean Peltier;

Sur la mise à prix de cinq francs, ci. 5

Sixième lot.

Un are soixante centiares de vigne et friche, au même lieu, désignés au cadastre sous le numéro 69, section A, joignant au couchant Menestreau et d'un bout au bois des Forêts;

Sur la mise à prix de deux francs, ci. 2

Septième lot.

Seize ares cinquante centiares de vigne, bois taillis et sapins, au même lieu, désignés au plan cadastral sous le numéro 88, section A, joignant au nord Guibert-Vinet, au levant Dubois, au midi les héritiers Martin et au couchant le parc;

Sur la mise à prix de soixante francs, ci. 60

Huitième lot.

Deux ares de vigne, aux Plantes-aux-Sœurs, désignés au cadastre sous le numéro 2354, section E, joignant au nord Renard, au levant Joyaux, au midi Devasle et au couchant Mitonneau;

Sur la mise à prix de trois francs, ci. 3

Neuvième lot.

Six ares vingt-cinq centiares de vigne, sis au Pied-d'Agneau, désignés au cadastre sous le numéro 2004, section E, joignant au nord Caillaux, au levant Mercier, au couchant Pintier et au midi Dupas;

Sur la mise à prix de vingt francs ci. 20

Dixième lot.

Deux ares vingt centiares de vigne, au même lieu, désignés au cadastre sous le numéro 2000, section E, joignant au nord Guérin, au levant Lhonneur, au midi Gigon et au couchant la veuve Maugellier-Vernier;

Sur la mise à prix de deux francs, ci. 2

Onzième lot.

Six ares de vigne, à l'Aubernard, désignés au cadastre sous le numéro 1768, section E, joignant au nord l'article ci-après, au levant Peltier, au midi Geay et au couchant Chalumeau et Boulet;

Sur la mise à prix de vingt-cinq francs, ci. 25

Douzième lot.

Quatre ares de vigne, au même lieu, désignés au cadastre sous le numéro 1765, section E, joignant au nord Boulet, au midi l'article ci-dessus, au levant Denis et au couchant Boulet et Chalumeau;

Sur la mise à prix de quinze francs, ci. 15

Commune de Pas-de-Jeu (Deux-Sèvres)

Treizième lot.

Soixante-sept ares quarante centiares de terre, sis aux Fournais, joignant d'un côté Bodet, d'un bout M. Hurtault, et d'un autre bout M. Petit;

Sur la mise à prix de cent vingt cinq francs, ci. 125

Quatorzième lot.

Onze ares de terre, au même lieu, joignant d'un côté Bréchaumont, et d'un bout un chemin;

Sur la mise à prix de vingt francs, ci. 20

Commune de Bilazais.

Quinzième lot.

Six ares quatre-vingt-cinq centiares de vigne, dans les Ruault ou les Coutures, désignés au cadastre sous le numéro 1731, section C, joignant au nord Champion père, au couchant Guérin et au midi Alexis Denis;

Sur la mise à prix de quinze francs, ci. 15

Seizième lot.

Neuf ares douze centiares de vigne, à l'Evente-Cul et l'Aubernard, désignés au cadastre sous le numéro 1594, section C, joignant au nord Lunet, au midi Baudin, au levant la veuve Nouet et au couchant un sentier;

Sur la mise à prix de quinze francs, ci. 15

Dix-septième lot.

Trois ares de terre, au Bois-du-Gland ou l'Aubernard, joignant au levant Girouard et au nord l'ascal Denis, désignés au ca-

cadastre sous le numéro 1471, section C;

Sur la mise à prix de cinq francs, ci. 5

Dix-huitième lot.

Six ares quatre-vingt centiares de terre, au même lieu de l'Aubernard, joignant au levant et au nord Thomas Sainton, au couchant Uguet et Guibert et au midi le chemin désigné au cadastre sous le numéro 1471, section C;

Sur la mise à prix de quinze francs, ci. 15

Total des mises à prix : deux mille trois cent soixante-sept francs, ci. 2,367

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o A M. BONNEAU, syndic de faillite à Saumur;

3^o A M^e HURSON, notaire à Oiron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le huit octobre mil huit cent quatre-vingt-dix.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de faillite.

Le DIMANCHE 12 octobre 1890,

à une heure, à Souzay, en la demeure du sieur Rousse, restaurateur, M^e MARCOMBRE procédera à la vente aux enchères publiques des effets mobiliers et marchandises dépendant de la faillite dudit sieur Rousse.

On vendra notamment :

Billard, meubles de toutes sortes, vins, liqueurs, huit chiens, etc.

Au comptant, plus 40 0/0.

UN MÉNAGE demande

le mari comme *cocher* et la femme comme *cuisinière* ou *femme de chambre*, ou bien le mari se placeraient seul.

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	1.65
— Poulain, — 2 fr. —	1.70
— du Planteur, — 2 fr. —	1.70
— C ^e Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.20
Collation des enfants, la boîte de 24 et 44 tablettes	1.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Alguebelle.

CHOCOLATS IMBERT

N° 1, bonne qualité, 1/2 kil. 1.20	N° 4 — supérieur, — 1.80
N° 2, santé surfin, — 1.50	N° 5 double vanille, — 2.10
N° 3 vanillé (recommandé) — 1.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1890

MAIRE,